Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20260126-20260111-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt six, le 26 janvier à 19h00*, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 20/01/2026.*

Etaient présents *: Y. MELLET, F. DROUIN, R. DENIEL, P. ROUSSEL V. FECAMP, C. CORBIERE, A. LOUNEV, J. LAPAIX, J. GUIFFAUT, S. DUTEIL, S. MIGNOT, V. LOUAZEL, V. MUSSARD.*
Etaient absents excusés *: D. MELLET (pouvoir à R. DENIEL).*
Etait absente *: F. DAVID.*
Mme Véronique LOUAZEL a été élue secrétaire

N° 2026-01-11

CONVENTION EPTB

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de restauration du cours d'eau situé à proximité du village de la « cour de lot » par le syndicat EPTB Eaux et Vilaine.
Ces travaux sur le milieu aquatique visent à l'amélioration du fonctionnement et à la qualité du cours d'eau en vue d'atteindre un « bon état écologique ».

Les parcelles communales concernées par ces travaux de reméandrage sont les parcelles ZD 18, ZE 43 et les chemins ruraux communaux sur la zone. En ce qui concerne l'intervention sur ces derniers, les travaux seront soumis à l'approbation des exploitants usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec l'EPTB Eaux et Vilaine dans le cadre du projet de travaux sur les milieux aquatiques au niveau des propriétés communales concernées par le ruisseau la « cour de lot ».

Pour extrait conforme,

Le Maire,